

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Etaient présents : Yves George, le Maire,

Mesdames Cousin D, Duneau J, Germain N, Messieurs Gledel G, Grisel P, Lasnier H, Prévost G, Touzelet S.

Absent : Mr Vieillard C.

Absents et excusés : Mme Martin D, Mrs Bailhoux L, Favry K, Talbot A, Virlet F.

Pouvoirs : Mme Martin D donne pouvoir à Mme Duneau J.
Mr Favry K donne pouvoir à Mr Touzelet S.
Mr Talbot A donne pouvoir à Mr Grisel P.
Mr Virlet F donne pouvoir à Mr George Y.

Secrétaire de séance : DUNEAU Josette

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 27 mai 2013

Délibérations :

- Plan Local d'Urbanisme : Lancement de la révision
- Opérations patrimoniales : transfert des frais d'étude
- Locations : provisions pour charges locatives
- Aquarelles Al Maigret : fixation des prix de vente
- Personnel : Réduction du temps de travail d'un agent à temps non complet
- Agglopolys : Présentation du rapport d'activité de l'année 2012

Informations diverses :

- Assainissement : Présentation du rapport annuel de l'année 2012
- Décisions du maire
- Questions diverses

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 27 mai 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et l'approuve.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est rappelé que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) précise les affectations générales des sols et définit les règles d'aménagement qui s'appliquent sur le territoire.

Afin d'être en conformité avec le S.C.O.T., le P.L.H. et les nouvelles règles d'urbanisme et pour répondre au besoin d'urbanisation actuel, le Conseil Municipal, unanime, décide de lancer la procédure de révision du P.L.U. Aidé des services de la Direction Départementale des Territoires, une consultation va être lancée pour choisir un bureau d'études. L'annonce de la concertation au public se fera par voie d'affichage (mairie et panneaux communaux) et insertion dans la presse locale.

OPERATIONS PATRIMONIALES – TRANSFERT DES FRAIS D ETUDE

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude du premier semestre 2013 liés aux opérations « Ilot commerces et logements sociaux » et « Zac des Coutures ». Il s'agit d'honoraires versés aux architectes et bureaux d'études pour 39 829€. Le Conseil Municipal, unanime, approuve ces écritures comptables.

LOCATIONS – PROVISIONS POUR CHARGES LOCATIVES

Immeuble 44-46 avenue Guillaume Charron : Il convient de réactualiser, à compter du mois de juillet, les provisions mensuelles liées aux charges d'entretien courant et de menues réparations des lieux loués mais aussi des taxes foncières et ordures ménagères. Le conseil municipal, unanime, décide de fixer à 141.50€ les provisions mensuelles.

Immeuble 48 avenue Guillaume Charron : Conformément aux baux, il y a lieu de fixer le montant des provisions mensuelles pour les commerces et logements sociaux correspondant aux charges récupérables sur les éléments à usage commun des lieux loués. Un état semestriel des charges réelles sera établi. Le conseil municipal, unanime, décide de fixer à 118€ le montant total des provisions mensuelles.

AQUARELLES AL MAIGRET – FIXATION DES PRIX

Monsieur Y.George, le maire, rappelle l'historique du dossier « Al Maigret » avant de porter à la connaissance **du conseil**, le courrier reçu de la Direction des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde proposant l'acquisition des 48 aquarelles par la collectivité de Ménars pour la somme de 2000€. Pour la mise en vente de certaines aquarelles aux Ménarsois, il est demandé de fixer les prix de vente. Le conseil municipal, avec 3 « abstentions » et 10 voix « Pour », approuve la proposition du maire et valide les prix des aquarelles à vendre.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le maire fait part à l'Assemblée d'un courrier reçu d'un adjoint technique territorial désirant modifier son temps de travail pour des raisons personnelles. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi du poste actuel et à une nouvelle création d'emploi. Le conseil municipal, unanime, accepte la modification du temps de travail de l'agent, charge le maire des démarches administratives notamment la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en septembre prochain.

AGGLOPOLYS – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Le maire présente le rapport d'activité de l'année 2012 retraçant les activités d'Agglopolys telles que les aménagements de l'espace communautaire, le développement économique, le tourisme, les services à la population, l'action sociale. Le Conseil Municipal, unanime, prend acte de la transmission du rapport.

ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT 2012

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2012 dont le délégataire est la Lyonnaise des Eaux d'Orléans. Le Conseil Municipal, unanime prend acte de la transmission du rapport.

Informations - H.LASNIER

DICRIM – PCS : Un dossier est en cours d'élaboration par la commission dont les membres sont Mme N Germain, Mrs Y George, H Lasnier, G Prévost et F Virlet.

Le dossier DICRIM est un **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs destiné à informer la population et à lui permettre de bien réagir en cas de catastrophe.

Le dossier PCS – **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde permet à la commune de se préparer à la survenue d'un risque sur son territoire. Un recensement des moyens humains et matériels doit être fait.

Informations - G.PREVOST

Aménagements et travaux à réaliser sur la voirie, terrains et espaces verts :

- Remplacement des miroirs situés rues du Courtois et Marigny (côté avenue Guillaume Charron).
- Installation d'une signalétique pour un **second** emplacement réservé aux handicapés.
- Installation de trois panneaux d'affichage rues du Clos Bodeau, Avenue Guillaume Charron et **Moulherbe**.
- Plaques de rues à commander pour le lotissement de la Cour du Puits.
- Installation des jeux extérieurs dans la ZAC des Hauts de Loire.
- Sollicitation d'Agglopolys pour la pose d'un support à vélos prévu Place Prince de Chimay.

Défibrillateur : Acquis en 2010 un contrôle doit être effectué pour s'assurer de son bon fonctionnement. Il est envisagé de le déplacer pour l'installer à l'extérieur près de la Mairie.

Informations S.TOUZELET

Commerces : Environ 80 personnes étaient présentes à l'inauguration qui a eu lieu le jeudi 27 juin en présence de Monsieur Gilles Lagarde, Préfet de Loir et cher, Monsieur Maurice Leroy, Président du Conseil Général, Monsieur Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, Madame Jacqueline Gourault, sénatrice et de nombreux autres élus. Les commerçants et personnes ayant préparé le cocktail sont remerciés pour les bons produits livrés et la qualité du service.

Entreprises : Les travaux d'extension de l'usine APPAOO devraient s'achever avant la fin de l'année pour permettre le rapatriement à Ménars de leur deuxième établissement installé à Mer. Une visite du site a eu lieu le jeudi 4 juillet en présence du Préfet et d'une assistance nombreuse.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qu'il détient, Mr le Maire présente aux membres du Conseil les décisions prises depuis la dernière réunion de Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

FESTIVITES DU 14 JUILLET : Les membres du conseil municipal sont invités aux festivités qui débiteront à 17h à la Place Prince de Chimay. Cette année, la buvette sera tenue par l'association des parents d'élèves du R.P.I.

DATES A RETENIR :

Réunions du Conseil Municipal : Les lundis 9 septembre – 21 octobre – 2 décembre 2013 et 13 janvier – 10 février 2014.

Visite du château réservée aux conseillers et conjoints : le samedi 21 septembre 2013 à 10h (sous réserve de confirmation).

Visite du Sénat réservée aux conseillers et conjoints le samedi 19 octobre 2013 (sous réserve de confirmation).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.